



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Voitures brûlées - Saint Sylvestre

Question écrite n° 16148

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de véhicules brûlés lors du réveillon de la Saint Sylvestre. De nombreux chiffres ont été publiés, notamment par un travail d'investigation mené par la presse. Il souhaiterait connaître le chiffre exact de voitures brûlées en France, en région PACA et plus particulièrement à Marseille, arrondissement par arrondissement.

Texte de la réponse

Dans un contexte de menace terroriste élevée, de mouvements revendicatifs non déclarés sur la voie publique et de contestation lycéenne, un important dispositif a été mis en place par le ministère de l'intérieur pour assurer la sécurité et la tranquillité de la population lors des festivités du nouvel an 2019. Sur l'ensemble du territoire, plus de 147 000 agents des forces de l'ordre, de la sécurité civile et des militaires de l'opération Sentinelle avaient ainsi été mobilisés sur cette période. La sécurité des grands espaces commerciaux, des lieux de rassemblement du public et des transports en commun a fait l'objet, en particulier, de mesures de sécurisation spécifiques, certains sites bénéficiant en outre de « périmètres de protection » institués en application de la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. En partenariat avec les polices municipales, les forces de sécurité intérieure de l'Etat se sont également attachées à prévenir les troubles à l'ordre public. La présence dissuasive des forces de l'ordre et leur action, en particulier pour répondre à chaque trouble constaté à l'ordre public, ont notamment permis que la nuit de la Saint-Sylvestre conserve son caractère festif et se déroule, pour l'essentiel, dans le calme, partout en France. Une nouvelle fois, les forces de l'ordre ont à cette occasion fait la preuve de leur engagement et de leur mobilisation. Les festivités se sont donc déroulées sans tension notable ou fait grave, même si - outre des accidents de la circulation - certains incidents furent, comme chaque année, à déplorer : blessures par manipulation de pétards, incendies volontaires sur le domaine public, etc. Sur ce dernier point, s'agissant des incendies de véhicules, leur nombre a légèrement augmenté cette année, passant de 1 189 dans la nuit du 31 décembre 2017 au 1er janvier 2018 à 1 306 dans la nuit du nouvel an 2019. Comme indiqué ci-dessus, ces faits ne témoignent toutefois pas d'une aggravation particulière des tensions, puisque les festivités du nouvel an n'ont pas été marquées par des violences urbaines majeures et que les incendies de véhicules se sont en outre rarement accompagnés d'une volonté d'affrontements avec les forces de l'ordre. Sur le plan de l'ordre public, les « festivités » d'Halloween par exemple, ou de la fête nationale, ont été dans plusieurs villes plus complexes à gérer. Aucun incident majeur n'a ainsi été à déplorer en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, avec toutefois quelques faits de violences urbaines et d'incendies de véhicules par exemple dans le Vaucluse ou dans l'agglomération toulonnaise et des tensions dans certains quartiers de Nice. Dans les Bouches-du-Rhône, la situation est restée relativement calme, malgré une hausse du nombre d'incendies de véhicules (32, contre 18 pour le nouvel an 2018), principalement à Miramas et dans les quartiers Nord de Marseille. Ce chiffre doit toutefois être rapporté à la taille de l'agglomération marseillaise. Les Bouches-du-Rhône ne font d'ailleurs pas partie des départements les plus touchés par les incendies de véhicules, ni en 2018 ni en 2019. Les Bouches-du-Rhône ne figurent pas non plus parmi les départements ayant connu une progression notable du nombre de véhicules incendiés par rapport à

2017.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16148

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 542

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5177